

**Impôts, allocations, assurances, prestations de santé... Voici les principales modifications auxquelles contribuables, consommateurs ou épargnants vont être confrontés en ce début d'année.**

## **IMPÔTS, TAXES**

→ Tableau du barème de l'impôt 2011. La dernière tranche est majorée de 1 %.

**tranche du revenu 2010 (quotient familial) taux d'imposition (barème 2011 : TMI)**

Jusqu'à 5 963	0 %
de 5 964 à 11 896 €	5,5 %
de 11 897 à 26 420 €	14 %
de 26 421 à 70 830 €	30 %
plus de 70 830 €	41 %

### → • **Hausse de la TVA sur les forfaits triple play**

Les offres groupées d'accès à la télévision, Internet et téléphonie fixe sont davantage taxées à un taux unique de 19,6 %.

### • **Niches fiscales**

Coup de rabot de 10 % sur les niches qui permettent de réduire l'impôt sur le revenu en faisant un choix d'investissement : crédit d'impôt sur les équipements en faveur du développement durable, réduction d'impôt au titre de certains investissements outremer ou de l'investissement locatif dans le neuf (dispositif Scellier).

### • **Mariés ou divorcés : fin de l'avantage fiscal**

Un couple marié ou pacsé remplira une seule déclaration de revenus commune et un couple divorcé deux déclarations, une pour chacun.

### • **Plus-values boursières**

Taxées à partir de janvier dès le 1er euro et quel que soit leur montant : prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % et prélèvements sociaux de 12,3 %.

### • **Plus-values immobilières**

Hors résidence principale, elles sont taxées à 19 % au lieu de 16 %.

### • **Réduction d'impôt PME**

La réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est ramenée de 75 % à 50 % pour l'investissement direct ou indirect d'un particulier dans une PME (limite : 45 000 €).

### • **Stock-options**

La CSG payée par le salarié passe de 2,5 % à 8 %, pour les sommes dépassant la moitié du plafond de la Sécurité sociale.

### → • **Retraites chapeaux**

Taxées à 7 % par mois entre 500 et 1 000 €, à 14 % au-delà de 1 000 €.

### • **Redevance audiovisuelle**

Elle passe à 123 € en début d'année et fin de l'extension de la redevance aux ordinateurs, tablettes et smartphones qui permettent de recevoir la télévision.

### → • **Restauration**

L'exonération des avantages en nature proposés aux restaurateurs qui nourrissent leurs employés est supprimée.

## **ÉLECTRICITÉ**

### → • **Baisse du tarif social**

Jusqu'à maintenant, les foyers modestes bénéficiaient, selon la taille du foyer, d'un abattement de 30, 40 ou 50 % sur leur facture d'électricité. Ces abattements sont portés respectivement à 40, 50 et 60 %.

### → • **Particuliers**

Hausse des tarifs de 3 %.

## **POSTE**

→ • Ouverture du secteur postal européen à la concurrence.

## **ASSURANCE**

### • **Habitation**

Augmentation entre 3,5 % et 8 %. (7 % chez Axa, entre 7 % et 8 % chez Aviva France et MMA, 4,4 % chez la Maaf et 3,5 % chez la Maif).

### • **Automobile**

Augmentation des prix comprise entre 2,5 % et 4,5 %.

• **Santé** + 5,3 % à + 8,5 %.

## **SÉCURITÉ SOCIALE**

Le plafond mensuel passe à 2 946 € (contre 2 885 € en 2010).

## → **TICKETS RESTAURANT**

Limite d'exonération de la participation de l'employeur portée à 5,29 (5,21 € avant). Il est possible d'acheter des

fruits et légumes dans les supermarchés avec les tickets restaurant depuis le 2 décembre.

## LOGEMENT

### • Dispositif Scellier

Nouveau zonage pour mieux adapter le dispositif au marché locatif. Seuls les BBC (bâtiments basse consommation) pourront bénéficier de la réduction d'impôt de 22 % sur le prix d'achat en 2011, à partir du 1er avril. La loi doit disparaître en 2013.

### • Intérêts d'emprunt

Suppression du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers.

### • Prêt à taux zéro plus (ou 2011)

Réservé aux primo-accédants, sans condition de ressources, quel que soit le lieu de logement et sans frais de dossier. Il est octroyé par des banques conventionnées par l'Etat, l'emprunteur reste libre de prendre une banque différente pour son prêt principal.

### • Fiscalité écologique Crédit d'impôt

- Pompes à chaleur : 36 % au lieu de 40 %

- Double vitrage : 22 % au lieu de 25 %

- Panneaux solaires : 25 % au lieu de 50 %

### • Allocations

Les allocations logement sont versées à compter du 1er jour du mois de la demande, et non plus avec une rétroactivité de 3 mois.

La prestation d'accueil jeune enfant est versée à la validation de la demande par la CAF et non plus à compter du premier jour de la naissance de l'enfant.

## SANTÉ

### • Médicaments

Les médicaments vignettes bleues sont remboursés à 30 % (au lieu de 35 %), les seringues, les pansements... à 60 % au lieu de 65 %.

### • Forfait hospitalier

Le forfait de 18 € s'appliquera désormais sur les actes médicaux supérieurs à 120 € au lieu de 91 €. En dessous, il faut payer le ticket modérateur de 20 %.

### • Généralistes

La consultation chez le généraliste augmente de 1 €, à 23 €.

### • Complémentaire santé

Relèvement du plafond pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) à 26 % en 2011 puis à 30 % en 2012.

### • Affections de longue durée et les diabétiques

Les dépenses de transport des patients en affection longue durée (ALD) ne sont plus remboursées si l'état de santé ne le justifie pas. Les nouvelles personnes souffrant d'hypertension artérielle non compliquée paieront le ticket modérateur.

Pour les diabétiques non insulinodépendants, création d'un forfait pour les bandelettes d'autotest glycémique.

## AUTO

### • Bonus-malus :

Les seuils sont réduits de 5 g/km.

Emission (CO2/km)	Bonus-malus
moins de 60 g	+ 5 000 €
60 à 89 g	+ 800 €
90 à 109 g	+ 400 €
110 à 154 g	0 €
156 à 160 g	- 200 €
161 à 195 g	- 750 €
196 à 245 g	- 1 600 €
246 g et plus	- 2 600 €

### • Prime à la casse :

Suppression de la prime à la casse.

## EMPLOI

### • Smic

Augmentation de 1,6 % soit 1 365 € brut par mois (35 heures). Le Smic horaire passe à 9 €.

### • Cotisation Apec

La cotisation forfaitaire annuelle est supprimée. Désormais, la contribution Apec est calculée à hauteur de 0,06 % sur la totalité du salaire, dans la limite du plafond de la tranche B (11 784 !).

### • Forfait social

A la charge de l'employeur, il s'applique à l'intéressement, la participation, l'épargne salariale, les retraites supplémentaires... Il passe de 4 % à 6 %.

### • Emploi à domicile

Suppression de l'abattement de 15 points sur les cotisations patronales de Sécurité sociale proposé aux

ménages déclarant leur employé au salaire réel.

### **JUSTICE**

- **Carte judiciaire**

Fermeture de 23 tribunaux de grande instance.

- **Vie en prison**

Le prix de location des téléviseurs est de 8 €.

### **UNION EUROPÉENNE**

La Hongrie prend la présidence du Conseil de l'Union européenne jusqu'à fin juin (en remplacement de la Belgique).

L'Estonie adopte l'euro, la zone euro compte dorénavant 17 pays.